

Nous avons rendu le système fiscal plus équitable. Avec la réforme de la taxe de vente, nos entreprises sont désormais plus compétitives sur les marchés étrangers.

L'Accord de libre-échange avec les États-Unis (ALE) a assuré à nos firmes un accès garanti à un vaste marché. Nous avons été beaucoup critiqués à cause du libre-échange. Mais les résultats prouvent que nous avons raison.

De 1988 à 1990, notre balance commerciale avec les États-Unis est passée de 14,2 à 17,5 milliards de dollars. Cela représente une augmentation de 7,6 % de nos exportations. Ce qui est aussi très intéressant, c'est que la nature de nos exportations s'est modifiée. Depuis 1988, nos exportations de produits finis ont augmenté de 4 milliards. C'est donc dire que l'ALE nous a aidés à rendre notre économie plus compétitive.

L'année 1992 sera cruciale pour le commerce extérieur du Canada. Au plan multilatéral, le Canada est très actif dans le cadre de l'Uruguay Round, qui a repris lundi à Genève. Ces négociations sont très importantes pour nous. Le marché intérieur canadien est relativement petit. Cette réalité a fait du Canada l'une des grandes nations commerçantes du monde.

En effet, plus de 25 % de notre production est vendue à l'extérieur. Un quart de nos emplois est lié à nos exportations. Notre prospérité, et celle de nos enfants, dépendent de notre accès aux marchés mondiaux. C'est pourquoi les négociations de Genève sont capitales.

Un accord permettrait, en effet, la mise en place de règles plus équitables pour nos exportateurs. Par exemple, les propositions du GATT concernant les subventions et les droits compensatoires renforceront la position des exportateurs canadiens sur le marché américain et les autres marchés. Cela comblera une lacune de l'ALE.

En ce qui concerne l'agriculture, le statu quo n'est pas acceptable. Il faut avoir des règles prévisibles, efficaces et durables, afin d'éliminer l'incertitude pour nos agriculteurs.

Nous continuons de réclamer une clarification de l'article onze du GATT, sur la gestion de l'offre. Et nous continuons de travailler avec les provinces et l'industrie pour obtenir un résultat équilibré pour toutes les régions du pays, y compris le Québec.

Le projet d'entente du GATT contient, d'autre part, des réductions de droits de douane qui seraient très intéressantes pour nos secteurs d'exportation.

Nos produits forestiers, principale exportation du Québec, verraient leur position améliorée sur les marchés extérieurs.